

Jean-Philippe Blum
Route de G rignoz 20
1660 Ch teau-d'Oex
jeanphilippe.blum@gmail.com

Ch teau-d'Oex, le 22 octobre 2018

Monsieur le Pr sident,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rapport du pr avis n 22/2018

Demande de cr dit pour l'am nagement de casiers dans le b timent du Coll ge de Ch teau-d'Oex et pour l'am nagement de places de jeux dans les cours d' cole du Pavillon primaire et du Coll ge de Ch teau-d'Oex

La commission compos e de Madame Bernadette Rochat-Henchoz premi re membre, Madame Susanne Germann et Messieurs Luis Ferreira, R gis Henchoz et Jean-Philippe Blum rapporteur, s'est retrouv  le mercredi 10 octobre 2018   20h30 devant le b timent communal avec les d l gu s Municipaux MM Fatio et Daenzer.

Nous nous sommes ensuite rendu sur les lieux concern s par ce pr avis en commen ant par le coll ge de Ch teau-d'Oex. Une fois sur place M. le Municipal Fatio nous a d crit la situation et indiqu  l'emplacement pour la cr ation du local et la pose des casiers.

C'est dans l'ancienne entr e du coll ge, actuellement condamn e que le local serait cr   en construisant une paroi anti feu afin de s parer l'horizontalit  et la verticalit  (normes ECA afin de s parer le seul couloir de fuite). Dans ce local donnant  galement acc s   un local de rangement pour le mat riel de conciergerie et aux WC des filles, deux cent casiers seraient pos s afin de r pondre   la demande des  l ves. Nous pensons cependant que cet emplacement sera un fort lieu de concentration de tous les  l ves et que l'acc s aux casiers et aux toilettes des filles pourraient  tre compliqu .

Ensuite nous nous sommes d plac s et avons pris la sortie   l'arri re du coll ge afin de voir le secteur du panneau incurv  avec bordure qui servirait de cible aux futurs tireurs de boules de neige. Ce panneau serait situ  en bordure du mur s parant la cour du chemin d'acc s   la gare,   la hauteur de la barri re et les boules lanc es le long du mur en direction de la gare. Nous pensons que certaines boules perdues pourraient incommoder les passants et nous estimons que l'emplacement pourrait  tre red fini contre un mur. Nous passons ensuite devant le panier de basket situ  au nord du coll ge contre le mur. Ici de simples lignes sur le sol d limiteraient la zone de jeu autoris e avec ballon dur.

C'est devant le collège primaire qu'une zone de jeu destinée aux plus jeunes serait créée avec des aménagements qui restent à définir avec les élèves.

Nous passons encore le long du mur qui sépare les nouveaux jardins potager des classes, au parking du bâtiment communal et découvrons l'emplacement de la barrière permettant de sécuriser la zone.

Puis nous nous sommes rendus dans la salle de la municipalité afin de poser diverses questions aux Municipaux.

Question : Etonné par les coûts engendrés par ce préavis et ainsi que pour un aspect pratique, nous souhaiterions qu'une demande soit déposée auprès de l'ECA afin de poser les casiers directement dans les corridors.

Réponse : Impossible de changer ce paramètre normes de séparation verticalité/horizontalité. M. Fatio nous explique aussi qu'il est possible de diviser les coûts d'achat de casier de 50% en partant sur des casiers en métal plutôt qu'en bois. Soit une économie de CHF*18'000.00

Question : Peut-on réalisé des économies sur la pose de la barrière ?

Réponse : Non, les prix courant des derniers travaux en mètre linéaire ont été appliqués afin de réaliser cette estimation.

Question : De quoi sera composé l'espace jeu ?

Réponse : Encore à définir avec les élèves, cela peut être de simples plots ou un toboggan...

Après d'autres échanges avec les Municipaux nous les remercions et les libérons.

Nous débutons la discussion en commission en nous posant les questions quant aux réels besoins des élèves et si nous sommes bien d'avis que toutes ces améliorations embelliront notre établissement et simplifiera la vie de nos élèves. Nous estimons que des économies peuvent être réalisées sur ce préavis et pensons qu'un montant total de CHF* 70'000.00 serait suffisant !

La commission à l'unanimité de ses membres accepte le préavis n°22/2018 sous la condition qu'il soit d'un montant total maximum de CHF*70'000.00.

Pour la commission chargée d'étudier ce préavis
Le rapporteur Jean-Philippe Blum